

Fiche de collecte de renseignements proposition de raccordement avant complétude du dossier et pour une offre de raccordement au réseau public de distribution de SRD, d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA

Indice	Date application	Objet de la modification
N	22/09/2020	Modification découlant de la suppression de la prestation de Pré-Étude Correction des données d'Obligations d'achat relatives aux panneaux photovoltaïques conformément à l'arrêté du 9 mai 2017 « S17 ». Correction du § « Capacité d'accueil des départs HTA » suite au décret n°2018-544 du 28 juin 2018 relatif aux S3REnR. Nouveau réglage « VFR 2019 » des protections de découplage DIN VDE 016-1-1 suite à l'entrée en vigueur du code RfG.
O	19/10/2021	Ajout de l'offre de raccordement alternative à modulation de puissance en application de l'article D342-23. Prise en compte de la délibération de la CRE n° 2019-275 du 12 décembre 2019 Mise à jour selon les modalités de l'arrêté du 6 octobre 2021 (tarif d'obligation d'achat S21)

Résumé

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA au réseau public de distribution exploité par SRD.

Dans le cas d'une installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, ce formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Par ailleurs, SRD rappelle l'existence de sa documentation technique de référence, de son référentiel clientèle et du catalogue des prestations que vous pouvez télécharger sur le site Internet <http://www.srd-energies.fr/>.

La documentation technique de référence expose les dispositions réglementaires et les règles techniques complémentaires que SRD applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de SRD qui ne sont pas couvertes par le tarif d'accès. Tout terme commençant par une majuscule est défini au glossaire figurant dans la documentation technique de référence.

Accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> Libre	<input type="checkbox"/> SRD	<input type="checkbox"/> Confidentiel
---------------	---	------------------------------	---------------------------------------

SRD - 78, avenue Jacques Cœur - 86068 POITIERS CEDEX 9

Tél : 05 49 89 34 88 - Site : www.srd-energies.fr

SAEML à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 € - SIREN : 502 035 785 - RCS POITIERS



Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Si, sur le même site que votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de consommation électrique, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de consommation correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur le site Internet de SRD : www.srd-energies.fr.

La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

COMMENT RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier à l'adresse suivante :

**SRD
78 AVENUE JACQUES CŒUR
86068 POITIERS CEDEX 9**

Ou par email à :

raccordement@srd-energies.fr

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE PROPOSITION DE RACCORDEMENT AVANT COMPLETUE

- le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation
- un plan de situation (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité
- un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase

Pour un raccordement BT

- un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1 ou DIN VDE 0126.1.1/A1 (protection de découplage intégrée),
- un (plusieurs) certificat(s) de conformité NF EN ou CEI 61000-3-x ou CEI 61000-6-3 (respect des émissions harmoniques).

DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

- Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation
- une copie du document administratif permettant l'obtention d'une offre de raccordement conformément au paragraphe « Contenu de la demande de raccordement » de la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet de SRD
- un plan de situation (échelle recommandée 1/25000 ou 1/10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée
- un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase
- un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PdL et la (ou les) Installations de Production raccordée(s) indirectement,
- le cas échéant, la fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L311-1, L311-5, L311-6 et L312-2 du code de l'énergie,
- un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité,
- une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe,
- un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126 1.1 ou DIN VDE 0126.1.1/A1 (protection de découplage intégrée),

- pour les Installations dont la Pinstallée \geq 5 MW, l'attestation de tenue en régime perturbé du Réseau Public de Distribution.

Pour les dossiers photovoltaïques d'une puissance installée inférieure ou égale à 500 kilowatts souhaitant bénéficier de l'obligation d'achat, en application de l'arrêté du 6 octobre 2021¹

- un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité et l'identification du (ou des) bâtiment(s) support(s) du système photovoltaïque,
- un certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021,
- pour les installations respectant les critères d'étanchéité et pour bénéficier de la prime « tuile », l'avis technique favorable du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB),
- engagement du producteur à ne pas être en difficulté financière (renseigné dans le présent document),
- un Kbis (si le demandeur de contrat d'achat est une société.)

Ces documents ainsi que les champs du présent document marqués d'un * sont considérés par SRD comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

Pour les demandes d'obligation d'achat concernant les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts; les éléments suivants ne sont pas nécessaires à la complétude du dossier de votre demande de raccordement, mais ils pourront être demandé par l'acheteur obligé

- Eléments permettant d'identifier le propriétaire du bâtiment, hangar ou ombrière d'implantation de l'installation objet du contrat d'achat, à la date de prise d'effet du contrat: copie du titre de propriété ou de l'avis de taxe foncière et, le cas échéant, copie du contrat de mise à disposition de la toiture; Si le propriétaire du bâtiment, hangar ou ombrière est distinct du propriétaire du terrain, le producteur fournit soit une copie du titre de propriété du terrain, soit une copie du bail à construction ou de la promesse de bail à construction
- Le document émanant d'un architecte et visé à l'annexe 3 du décret 2021-1300 du 6 octobre 2021
- Pour les installations supérieures à 100 kWc, le bilan carbone des panneaux solaires. La méthodologie de calcul du bilan carbone est précisée à l'annexe 6 du décret 2021-1300 du 6 octobre 2021.

Les données concernant **uniquement** l'obligation d'achat sont identifiées en **violet**.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à SOREGIES acheteur obligé (AO) des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat (en particulier vos coordonnées ou celles de votre mandataire et celles du Site de production, la puissance crête de l'installation et les données identifiées en violet) et vous vous engagez à communiquer à SOREGIES-AO, sur simple demande, tout élément mentionné à l'article 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021.

Pour toute installation d'une puissance supérieure à 100 kWc, un accord de rattachement au périmètre d'équilibre de SOREGIES-AO vous sera demandé.

Le contrat d'obligation d'achat sera transmis automatiquement un à deux mois après la mise en service du raccordement aux réseaux de distribution.

¹ L'arrêté du 6 octobre 2021 fixe les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

FICHE A : DONNEES GENERALES DU PROJET

A1 – INTERVENANTS

A1.1 - DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

C'est le bénéficiaire du raccordement. Il est le destinataire de l'offre de raccordement, sauf s'il a mandaté un tiers.

Nom du Demandeur * : <input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme) <input type="checkbox"/> Société ² <input type="checkbox"/> Collectivité Locale ou service de l'Etat	
SIREN (si Société) *	
Type de société souhaitant bénéficier du contrat d'achat ³ :	<input type="checkbox"/> Microentreprises (ME) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Entreprises de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Grandes entreprises (GE)
Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE) ⁴ *	
Forme juridique de l'entreprise* (SA, EARL... voir KBIS)	
Si le bâtiment est existant, le producteur est-il le propriétaire du bâtiment ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Mentionner le nom du propriétaire :
Si le bâtiment est à construire, le producteur sera-t-il le propriétaire du bâtiment ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Mentionner le nom du propriétaire prévu à l'achèvement :
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Interlocuteur (Nom Prénom) *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail *	

A1.2 – ENGAGEMENT PRODUCTEUR

Pour les installations de puissance supérieure à 100 kWc, le producteur s'engage à ne pas être à la date de la demande :

- une entreprise en difficulté au sens des Lignes directrices concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers en vigueur au moment de la demande complète de raccordement ;
- concerné par la « règle de Deggendorf », c'est-à-dire faire l'objet d'une injonction de récupération non exécutée d'une aide d'Etat émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant une aide illégale et incompatible avec le marché commun.

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur * :

Signature * :

² Indiquer la forme juridique (exemple : SARL MICHEL) et fournir un KBIS.

³ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁴ Le code NACE est un code à 4 chiffres (informations disponibles sur le site internet de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/2406147> et d'EUROSTAT <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-07-015>).

A1.3 - TIERS HABILITE	
<i>C'est la personne éventuellement désignée par le demandeur pour assurer tout ou partie du suivi de la demande de raccordement</i>	
Le demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ? * <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<p>Si oui, renseigner les éléments suivants * :</p> <p><input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'une autorisation⁵</p> <p><input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'un mandat de représentation ⁶</p> <p>Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :</p> <p><input type="checkbox"/> signer en son nom et pour son compte les documents contractuel relatifs au raccordement : la Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement</p> <p><input type="checkbox"/> procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement</p> <p><input type="checkbox"/> en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, exécuter le Contrat de Mandat et ses annexes au nom et pour le compte du Mandant (au sens du mandat de représentation).</p> <p><i>Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, si le Demandeur a habilité un tiers, un mandat de représentation de l'utilisateur final doit être joint à la demande de raccordement. Le tiers, qui sera l'interlocuteur de SRD et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.</i></p>	
Personne / société habilitée :*	
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme*	dûment habilité(e) à cet effet
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
N° de téléphone joignable en journée *	
Adresse e-mail *	

A2 – LOCALISATION DU SITE	
Nom de l'installation de production* :	
SIRET (si le demandeur est une entreprise ou un établissement) * :	
Adresse *	
Code Postal – Ville – Pays *	
Parcelles cadastrales du bâtiment *	Section : <input type="text"/> Numéro : <input type="text"/>
Coordonnées GPS du PdL* [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84	lat: <input type="text"/> long : <input type="text"/>
Coordonnées GPS des points extrémaux de l'installation : [Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS 84 (XX°YY'ZZ.Z") ⁷	Point 1 lat : <input type="text"/> / <input type="text"/> long : <input type="text"/> / <input type="text"/> Point 2 lat : <input type="text"/> / <input type="text"/> long : <input type="text"/> / <input type="text"/> Point 3 lat : <input type="text"/> / <input type="text"/> long : <input type="text"/> / <input type="text"/> Point 4 lat : <input type="text"/> / <input type="text"/> long : <input type="text"/> / <input type="text"/>

A3 – RACCORDEMENT ET SITE ACTUEL PAR RAPPORT AU RESEAU	
La demande concerne-t-elle un site ou bâtiment déjà raccordé ou en cours d'instruction au Réseau Public de Distribution ? *	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui :

⁵ L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de SRD mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

⁶ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du demandeur : il devient l'interlocuteur de SRD jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

⁷ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

	<input type="checkbox"/> Soutirage <input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HTA <input type="checkbox"/> Injection <input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HTA
Le demandeur souhaite il :	<input type="checkbox"/> Cas1 : Création d'un nouveau point de livraison dédié à la demande <input type="checkbox"/> Cas2 : Le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle Installation relevant de la même entité juridique que l'Installation existante <input type="checkbox"/> Cas 3 : Le raccordement, sur le Point de Livraison existant, d'une nouvelle Installation relevant d'une autre entité juridique que l'Installation existante (raccordement indirect)
Si cas 2 en soutirage : Nom du Titulaire* Référence du Point de comptage* Niveau de tension et puissance souscrite*	Nom : Numéro PCT : <input type="checkbox"/> BT P : kVA <input type="checkbox"/> HTA P : kW
Si cas 2 en injection → Puissance de raccordement d'une installation existante ou en instruction* → Référence du précédent raccordement* → Nature de la demande de modification*	Puissance de raccordement existante : kW Numéros de dossier (5 chiffres): <input type="checkbox"/> Augmentation de puissance ⁸ <input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'une nouvelle Installation de Production ⁹ <input type="checkbox"/> Une des modifications listées à l'article 4 de l'arrêté du 9 juin 2020 <input type="checkbox"/> Autre :
Si Cas 3 souhaité : Cette demande de raccordement fait l'objet d'une demande de raccordement indirect. La Fiche F est à remplir pour chaque Installation indirectement raccordée. CARD-S et/ou CARD-I ou-CU et Puissance de Raccordement en Soutirage et/ou Injection du Site hébergeur :*	<input type="checkbox"/> CARD-S ou CARD-I <input type="checkbox"/> CU N° Contrat: _____ kW)

A4 – CARACTERISTIQUES GENERALES EN INJECTION	
Puissance de la production installée Pinstallée ¹⁰ * (correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter)	kW

⁸ Le producteur souhaite conserver son Point de Livraison actuel et demande à augmenter sa puissance de raccordement en injection.

⁹ Le producteur souhaite créer un nouveau Point de Livraison pour son Installation de Production.

¹⁰ Désigne la puissance installée définie à l'article 3 de l'arrêté du 9 juin 2020. La tension de Raccordement de Référence est déterminée en fonction de la puissance Pinstallée..

Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution *	<input type="checkbox"/> La vente totale de la production <input type="checkbox"/> La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation) <input type="checkbox"/> L'électricité produite sera entièrement consommée sur le site ¹¹
Puissance de raccordement demandé de la production à raccorder * (correspond à la puissance injectée) ¹²	kW ¹³
Le demandeur souhaite bénéficiaire du dispositif d' Obligation d'Achat selon l'arrêté en vigueur fixant les conditions d'achat ¹⁴ * : → Si non, Responsable d'Équilibre choisi ¹⁵ : Le demandeur est candidat/lauréat d'un Appel d'offres	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non → RE : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Lauréat <input type="checkbox"/> Les lauréats ne sont pas encore désignés
Ce projet est-il destiné à intégrer une opération d'auto-consommation collective ? *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le Demandeur est candidat ou lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques ¹⁶ : * (NB : un candidat en cours ou lauréat à appel d'offre ne peut être éligible au dispositif d'obligation d'achat « S21 » mentionné ci-dessus, les deux dispositifs n'étant pas cumulables.)	Candidat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Lauréat <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non retenu parmi les lauréats <input type="checkbox"/> Les lauréats ne sont pas encore désignés Si Oui, désignation de l'appel d'offres :
Productibilité moyenne annuelle*	kWh
Date souhaitée de la mise en service ¹⁷ */...../.....

A5 – DEMANDE DE RACCORDEMENT EN SOUTIRAGE	
Puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution (au niveau du Point de raccordement du Site)*	kW
Souhaitez-vous faire une demande simultanée pour une alimentation en soutirage auprès de SRD ? *	<input type="checkbox"/> Non (pas de soutirage ou soutirage uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production). P soutirage : kW ¹⁸ <input type="checkbox"/> Oui (soutirage différent des auxiliaires de production) → Remplir et joindre la fiche de collecte associé à la puissance

¹¹ Il n'y a pas établissement d'une offre de raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution. Non éligible au contrat d'obligation d'achat.

¹² Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des Ouvrages de Production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production. Si le Demandeur envisage une injection simultanée de l'Installation de Production et de l'Installation de stockage, indiquer la somme des deux puissances injectées simultanément. Cette puissance sera un des paramètres de l'étude de raccordement. Cette puissance sera, le cas échéant, la puissance de référence pour le calcul de la quote-part.

¹³ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

¹⁴ Un accord de rattachement signé par SOREGIES sera demandé avant la Mise en Service de toute installation dont la puissance crête installée est supérieure à 100 kWc.

¹⁵ L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'installation dans le cadre de la signature du CARD-I.

¹⁶ Le dispositif d'obligation d'achat étant ouvert aux installations participant à une opération d'autoconsommation collective, cette information est nécessaire à l'instruction de la demande de contrat d'obligation d'achat.

¹⁷ Cette date est fournie à titre indicatif.

¹⁸ kW=kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1

A6 – LOI DE RÉGULATION LOCALE DE PUISSANCE RÉACTIVE (uniquement pour les demandes de raccordement au réseau HTA)	
Le Demandeur souhaite que SRD étudie une solution de raccordement avec une loi de régulation locale de puissance réactive de type $Q=f(U)$ *	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, indiquer les capacités constructives en puissance réactive à prendre en compte ¹⁹ Si aucune valeur n'est remplie, les valeurs par défaut suivantes seront prises en compte : $Q_{min} = -0,35 \times Pracc \text{ inj}$ et $Q_{max} = 0,4 \times Pracc \text{ inj}$	$Q_{max} = \underline{\hspace{2cm}}$ kVAR Soit un ratio $Q_{max}/Pracc \text{ inj} = \underline{\hspace{2cm}}$ $Q_{min} = \underline{\hspace{2cm}}$ kVAR → Soit un ratio $Q_{min}/Pracc \text{ inj} = \underline{\hspace{2cm}}$

A7 – RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS GROUPÉES²⁰ DONT LA SOMME DES PUISSANCES DE RACCORDEMENT EST SUPÉRIEURE A 250 kVA DANS LE CADRE DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	
→ Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une Installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE que le Site de production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L. 336-4 du Code de l'énergie*	<input type="checkbox"/> Oui (aucun autre projet) <input type="checkbox"/> Non (compléter les informations ci-dessous)
Indiquer les références des Installations se trouvant dans le cas ci-dessus	Numéros des contrats ou numéros des dossiers de demandes de raccordement : - - -

A8 – PROJETS GROUPÉS EN INJECTION (sous réserve de proximité géographique)²¹	
Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée ³¹ ?*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si Oui, préciser les références des autres demandes ²² .*	

A9– DEMANDE DE TYPE D'ETUDE	
Demande (un seul choix possible) *	<input type="checkbox"/> Proposition de raccordement avant complétude du dossier <input type="checkbox"/> Offre de raccordement <input type="checkbox"/> Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par le Demandeur dans le cadre de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie ²³
A10 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE A : DONNEES GENERALES DU PROJET »	
Date * :/...../.....	
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité * :	
Signature * :	

¹⁹ Si la case « oui » est cochée, joindre un diagramme [P,Q] et [U,Q] précisant les capacités constructives de l'Installation au niveau du point de livraison. Les valeurs remplies doivent respecter les exigences décrites dans la note de la DTR, à défaut une attestation d'engagement du producteur à respecter les capacités constructives déclarées (Q_{min}/Q_{max}) peut être jointe.

²⁰ Telles que définies à l'article D342-22 du Code de l'énergie. SRD vérifiera si les Installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des Installations dépasse 250 kVA, la quote-part du S3REnR sera appliquée sur la base de la somme des puissances.

²¹ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

²² Préciser les noms, SIRET et adresses des autres demandes de raccordement

²³ L'article L. 342-2 du Code de l'énergie autorise le Demandeur à faire exécuter les travaux de raccordement concernant les ouvrages dédiés à son Installation

Unités	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax
N°1		kVA	kVA
N°2		kVA	kVA
N°3		kVA	kVA
N°4		kVA	kVA
N°5		kVA	kVA

Unités de stockage				
Unités	Nombre	Marque et référence	Type (synchrone, asynchrone, onduleur..)	Puissance apparente nominale Sn
N°10				kVA
N°11				kVA
N°12				kVA
N°13				kVA
N°14				kVA

B3 – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – CARACTERISTIQUES

Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ²⁵ *

P : kWc

Installation photovoltaïque respectant les critères d'intégration paysagère / Eligible à la prime « tuile » ²⁶ *

Oui

Non

Puissance installée ne respecte pas les critères d'implantation *

P : kWc

Puissance installée relative à une installation lauréate d'un appel d'offres* P :kWc

Puissance installée au sol * : P :kWc

Type de technologie *	<input type="checkbox"/> Silicium poly-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium mono-cristallin <input type="checkbox"/> Silicium amorphe <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques Autre
-----------------------	---

B4 – AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Avez-vous une puissance Q²⁷ à déclarer ? *

Oui Non

Si Oui : Puissance crête installée (Valeur Q) *

_____ kWc

Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q	N° affaire raccordement	N° contrat d'achat
	_____	_____
	_____	_____
	_____	_____

²⁵ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

²⁶ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

²⁷ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.

B5 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE B : CARACTERISTIQUES DU SITE A RACCORDER EN BASSE TENSION »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

B6 – FICHE ONDULEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR					
Caractéristiques techniques					
Marque et référence de l'onduleur * :					
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :	Référence du document ²⁸ :				
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :	kVA				
Courant nominal – In * :	A				
Puissance apparente maximale de l'onduleur ²⁹ * :	kVA				
Type d'électronique de puissance * :	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)				
Tension de sortie assignée * :	V				
Type de connexion * :	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :				
Impédance du convertisseur à 167 Hz * R et X en ohm, en schéma série ou parallèle à préciser :	<input type="checkbox"/> Schéma équivalent série <input type="checkbox"/> Schéma équivalent parallèle				
	<table border="1"> <tr> <td>R_{167Hz}=</td> <td>Ω</td> </tr> <tr> <td>X_{167Hz}=</td> <td>Ω</td> </tr> </table>	R _{167Hz} =	Ω	X _{167Hz} =	Ω
R _{167Hz} =	Ω				
X _{167Hz} =	Ω				

Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 167 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.

Protection de découplage *	
<p>La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) (Cocher la case « Intégrée à l'onduleur ») et conforme à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ; ou - être un relais externe de protection de découplage conforme aux chapitres 4.2, 4.3, 4.4, 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ; ou - en être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1. 	<input type="checkbox"/> Intégrée à l'onduleur → Joindre la preuve de conformité ³⁰ <input type="checkbox"/> Relais externe DIN VDE 0126-1-1 Marque: _____ Modèle: _____ → Joindre la preuve de conformité ³¹ <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur B.1

Harmoniques *
<p>Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur *</p> <ul style="list-style-type: none"> → NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16A par phase → CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase → NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> → NF EN 61000-6-3 en respectant les limites d'émission prescrites dans les normes CEI 61000-3-2 ; CEI 61000-3-3 CEI 61000-3-11 ou CEI 61000-3-12.

²⁸ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

²⁹ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale.

³⁰ Via une attestation de conformité (émise par un organisme externe certifié) à la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) rédigée en français pour chacun des appareils différents mis en œuvre.

³¹ Via une attestation de conformité (émise par un organisme externe certifié) aux chapitres 4.2, 4.3, 4.4, 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02). L'attestation devra préciser les chapitres de la norme testés.

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE B6 : FICHE ONDULEUR »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

FICHE C : CARACTERISTIQUES DU SITE A RACCORDER EN (HTA)

C0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement en HTA, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en Basse Tension.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

C1 – EMPLACEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

SRD vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé.

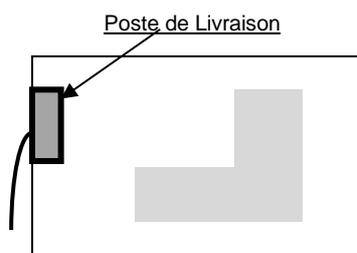
Selon la documentation technique de référence de SRD, le raccordement de référence de votre installation correspond au Poste de Livraison en limite de domaine privé.

À votre demande, SRD étudie la possibilité de réaliser le déport du Poste de Livraison à l'intérieur du site. SRD vous précise alors que le montant des travaux dans le domaine privé est à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction tarifaire sur le coût du raccordement de votre installation.

*Cocher la configuration que vous souhaitez :**

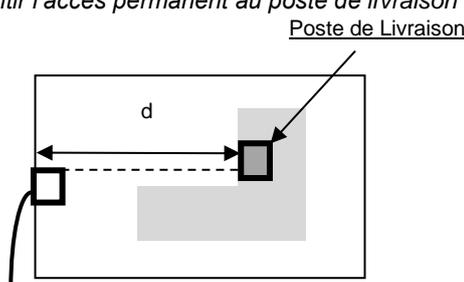
Raccordement de Référence

Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.



Autre Configuration

Le poste de livraison est intégré dans le bâtiment par exemple. Vous devrez garantir l'accès permanent au poste de livraison au personnel de SRD



Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge :*

- Indiquez la distance entre le point de pénétration souhaité pour votre raccordement et le poste de livraison :

d =mètres.

- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le(s) fourreau(x) ?

Oui (recommandé ; le diamètre du(s) fourreau(x) sera précisé dans la convention de raccordement.)

Non

Le Demandeur fournira à SRD un Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits de classe A définie dans l'arrêté du 15 février 2012 et selon le cahier des charges de SRD

C4 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – CARACTERISTIQUES

Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation ³² *

P : kWc

Installation photovoltaïque respectant les critères d'intégration paysagère / Eligible à la prime « tuile » ³³ *

Oui

Non

Puissance installée ne respecte pas les critères d'implantation *

P : kWc

Puissance installée relative à une installation lauréate d'un appel d'offres* P :kWc

→ Puissance installée au sol * : P :kWc

- Silicium poly-cristallin
- Silicium mono-cristallin
- Silicium amorphe
- Couche mince à base de tellure de cadmium
- Couche mince à base de cuivre, d'indium, sélénium
- Couche mince à base de composés organiques
- Autre

C5 – AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Avez-vous une puissance Q³⁴ à déclarer ? *

Si Oui : Puissance crête installée (Valeur Q) *

Oui Non

..... kWc

Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q

N° affaire raccordement

N° contrat d'achat

C6 – DISPOSITIF DE SURVEILLANCE (P MAX > 5 MW)

Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier de la prestation P645 (Mise à disposition d'un dispositif de surveillance pour une Installation de Production HTA) ? Si Non, le Demandeur devra fournir et installer un dispositif de surveillance autorisé d'emploi par SRD

Oui

Non

C7 – CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C : CARACTERISTIQUES DU SITE A R ACCORDER EN HTA »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

³² En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

³³ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

³⁴ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.

C8 – FICHE ONDULEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR			
Caractéristiques techniques			
Marque et référence de l'onduleur * :			
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :		Référence du document ³⁵ :	
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :		kVA	
Courant nominal – In * :		A	
Puissance apparente maximale ³⁶ de l'onduleur * :		kVA	
Type d'électronique de puissance * :		<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)	
Tension de sortie assignée * :		V	
Type de connexion * :		<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :	
Impédance à 167 Hz			
<i>Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 167 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.</i>			
Impédance du convertisseur à 167 Hz * : R et X en ohm, - en schéma série ou parallèle à préciser - exprimée en HTA (transformateur compris) ou exprimée en BT à préciser		- $R_{167\text{Hz}} = \quad \Omega$ - $X_{167\text{Hz}} = \quad \Omega$ - Schéma équivalent : <input type="checkbox"/> Série <input type="checkbox"/> Parallèle - Exprimée en : <input type="checkbox"/> HTA <input type="checkbox"/> BT	
Comportement en cas de court circuit en sortie d'onduleur			
<i>Fournir la valeur du courant crête maximal (Ip) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (Ik'')</i>			
Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, au côté haute tension ou basse tension, à préciser		<input type="checkbox"/> Côté HTA <input type="checkbox"/> Côté BT	$I_p = \quad A$ $I_{k''} = \quad A$

Harmoniques *			
Rang	Courant harmonique	Rang	Courant harmonique
	% de In ³⁷		% de In ³⁸
2		3	
4		5	
6		7	
8		9	
10		11	
12		13	
14		15	

³⁵ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

³⁶ Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale

³⁷ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

³⁸ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

16		17	
18		19	
20		21	
22		23	
24		25	
26		27	
28		29	
30		31	
32		33	
34		35	
36		37	
38		39	
40		41	
42		43	
44		45	
46		47	
48		49	
50			

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C8 : FICHE ONDULEUR »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

C8 – FICHE TRANSFORMATEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR	
Transformateur de débit des onduleurs - Caractéristiques électriques	
Marque et référence du transformateur * :	
Caractéristiques constructeur du transformateur (à fournir)*	Référence du document ³⁹ :
Puissance nominale du transformateur * :	kVA
Tension primaire du transformateur * :	kV
Tension secondaire du transformateur * :	kV
Tension de court-circuit du transformateur * :	%
Courant d'enclenchement * : I enclenchement crête / I nominal crête ⁴⁰ Utilisation d'un dispositif de limitation de courant d'enclenchement	p.u. <input type="checkbox"/> Oui (une attestation du constructeur précisant la valeur du courant d'enclenchement maximal doit être jointe) <input type="checkbox"/> Non
Courant à vide * :	%
Pertes à vide * :	kW
Pertes au courant nominal * :	kW

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C9 : FICHE TRANSFORMATEUR »
Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

³⁹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

⁴⁰ Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête. Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / racine(2).

FICHE D : FICHE MOYEN DE STOCKAGE

D0 - CONTENU DU DOSSIER

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'un raccordement sur lequel il y a un un moyen de stockage, et doit être ignorée pour les installations.

Cette demande comprend-elle le raccordement d'un moyen de stockage ?*

Oui

Non

D-1 DISPOSITIF DE STOCKAGE *

Type de stockage :

Hydrogene Inertie Batterie

Pmax installée en charge : kW

Pmax installée en décharge :kW

Energie stockable :MWh

Nombre de groupe de stockage :

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE D : FICHE MOYEN DE STOCKAGE »

Date* :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

FICHE E : CARACTÉRISTIQUES DES AUTRES GÉNÉRATEURS À RACCORDER

CETTE FICHE N'EST A RENVOYER QUE DANS LE CAS D'UN RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE STOCKAGE.

E1 – PROTECTION DE DECOUPLAGE

La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut :

- être intégrée à l'onduleur⁵¹ (ou au sectionneur automatique), avec un seuil haut de fréquence réglé à 50,6 Hz (réglage VFR 2019) ;
ou
- un relais externe de protection de découplage conforme aux chapitres 4.2 - 4.3 - 4.4- 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08, avec un seuil haut de fréquence réglé à 51,5 Hz (réglage VFR 2019 2) ;
ou
- une protection de découplage de type B.1.

Intégrée à l'onduleur*

Découplage à 51,5 Hz

Joindre la preuve de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 : 2012-02 ou DIN VDE 0126-1-1 : 2013-08 avec réglage VFR 2019

Relais externe DIN VDE 0126-1-1*

Marque: _____

Modèle: _____

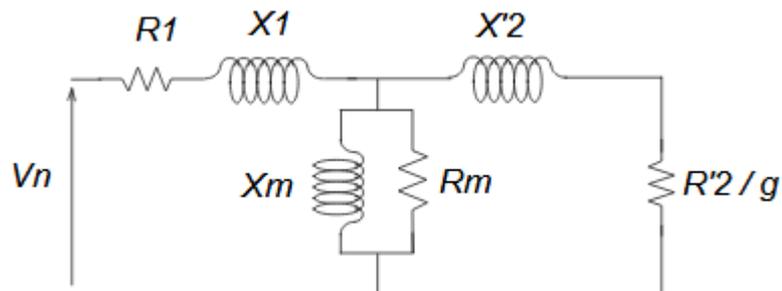
Joindre la preuve de conformité

Protection de type B.1*

E2 MACHINE SYNCHRONE	
Caractéristiques électriques	
Marque et type de la machine de production * :	
Puissance apparente nominale électrique* :	kVA
Tension de sortie assignée* :	kV
Facteur de puissance nominal* :	
Réactance directe subtransitoire (non saturée) X''d* :	%
Réactance inverse Xi* :	%
Moment d'inertie* :	Kg.m ²
Vitesse de rotation de référence* :	Tr/min
Fournir les caractéristiques constructeur de la machine synchrone	

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE E2 : MACHINE SYNCHRONE »
<p>Date * :/...../.....</p> <p>Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :</p> <p>Signature* :</p>

E3 MACHINE ASYNCHRONE		
Caractéristiques électriques		
Marque et type de la machine de production * :		
Couplage * :	<input type="checkbox"/> Etoile	<input type="checkbox"/> triangle
Puissance apparente nominale électrique (de la machine seule, sans tenir compte de la compensation par condensateurs ou électronique)* :	kVA	kVA
Tension de sortie assignée* :	kV	kV
Facteur de puissance nominal (sans tenir compte de la compensation par condensateurs ou électronique)* :		
Courant nominal (I nominal)* :	A	A
I démarrage / I nominal (rotor bloqué)* :		
Glissement nominal en fonctionnement moteur* :	%	%
Fournir les caractéristiques constructeur de la machine synchrone		
Modèle équivalent		
Couplage pour les valeurs suivantes des impédances* :	<input type="checkbox"/> Etoile <input type="checkbox"/> Triangle	
R1* :		Ω
X1* :		Ω
R'2* :		Ω
X'2* :		Ω
Rm (schéma parallèle)* :		Ω
Xm (schéma parallèle)* :		Ω



CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE E3 : MACHINE ASYNCHRONE »
Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

E4 BATTERIES DE CONDENSATEURS DE COMPENSATION PROPRES A LA MACHINE	
Caractéristiques électriques	
Marque et type de la machine de production * :	
Cette machine comporte elle des condensateurs propres ?* :	kVA
Puissance totale des condensateurs* :	kvar
Nombre de gradins et puissance unitaire* :	Nombre : Puissance kvar

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE E4 : BATTERIES DE CONDENSATEURS DE COMPENSATION PROPRES A LA MACHINE »
<p>Date * :/...../.....</p> <p>Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :</p> <p>Signature* :</p>

E5 – ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE					
Caractéristiques techniques					
Marque et référence de l'onduleur * :					
Caractéristiques constructeur de l'onduleur * :	Référence du document ⁴¹ :				
Puissance apparente nominale de l'onduleur * :	kVA				
Courant nominal – In * :	A				
Puissance apparente maximale ⁴² de l'onduleur * :	kVA				
Type d'électronique de puissance * :	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)				
Tension de sortie assignée * :	V				
Type de connexion * :	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :				
Impédance à 167 Hz					
<i>Le Demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 167 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.</i>					
Impédance du convertisseur à 167 Hz * : R et X en ohm, les valeurs coté BT (non prise en compte du transformateur)	<ul style="list-style-type: none"> - $R_{167Hz} = \quad \Omega$ - $X_{167Hz} = \quad \Omega$ - Schéma équivalent : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Série <input type="checkbox"/> Parallèle - Exprimée en : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> HTA <input type="checkbox"/> BT 				
Comportement en cas de court circuit en sortie d'onduleur					
<i>Fournir la valeur du courant crête maximal (Ip) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (Ik'')</i>					
Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, au côté haute tension ou basse tension, à préciser	<input type="checkbox"/> Côté HTA <input type="checkbox"/> Côté BT <table style="display: inline-table; vertical-align: middle; margin-left: 20px;"> <tr> <td>Ip =</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>Ik'' =</td> <td>A</td> </tr> </table>	Ip =	A	Ik'' =	A
Ip =	A				
Ik'' =	A				

Harmoniques *
<p>Joindre un certificat de la conformité à la CEI ou NF EN (un certificat suffit par type) fourni par le constructeur *</p> <ul style="list-style-type: none"> → NF EN 61000-3-2 pour les appareils ayant un courant appelé inférieur ou égal à 16A par phase → CEI 61000-3-4 pour les appareils ayant un courant assigné supérieur à 16 A par phase → NF EN 61000-3-12 pour les appareils ayant un courant appelé supérieur à 16 A et inférieur ou égal à 75 A par phase <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> → NF EN 61000-6-3 en respectant les limites d'émission prescrites dans les normes CEI 61000-3-2 ; CEI 61000-3-3 CEI 61000-3-11 ou CEI 61000-3-12.

Harmoniques (pour les installations raccordés en HTA)*					
Rang	Courant harmonique		Rang	Courant harmonique	
	% de In ⁴³			% de In ⁴⁴	
2			3		

⁴¹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

⁴² Si le constructeur n'a pas communiqué de puissance apparente maximale pour son onduleur, préciser, par défaut, la même valeur que la puissance apparente nominale

⁴³ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

⁴⁴ In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

4		5	
6		7	
8		9	
10		11	
12		13	
14		15	
16		17	
18		19	
20		21	
22		23	
24		25	
26		27	
28		29	
30		31	
32		33	
34		35	
36		37	
38		39	
40		41	
42		43	
44		45	
46		47	
48		49	
50			

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE E : ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE »

Date * :/...../.....

Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

C8 – FICHE TRANSFORMATEUR – REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR	
Transformateur de débit des onduleurs - Caractéristiques électriques	
Marque et référence du transformateur * :	
Caractéristiques constructeur du transformateur (à fournir)*	Référence du document ⁴⁵ :
Puissance nominale du transformateur * :	kVA
Tension primaire du transformateur * :	kV
Tension secondaire du transformateur * :	kV
Tension de court-circuit du transformateur * :	kV
Courant d'enclenchement * : I enclenchement crête / I nominal crête ⁴⁶ Utilisation d'un dispositif de limitation de courant d'enclenchement	p.u. <input type="checkbox"/> Oui (une attestation du constructeur précisant la valeur du courant d'enclenchement maximal doit être jointe) <input type="checkbox"/> Non
Courant à vide * :	%
Pertes à vide * :	kW
Pertes au courant nominal * :	kW

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C9 : FICHE TRANSFORMATEUR »
Date * :/...../.....
Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :

⁴⁵ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier

⁴⁶ Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête. Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / racine(2).

FICHE F : DONNEES SPECIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT**F0 - CONTENU DU DOSSIER**

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'une demande de raccordement indirect en BT ou en HTA, et doit être ignorée pour les demandes de raccordement direct au Réseau Public de Distribution.

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

F1 – COORDONNEES DE L'HEBERGE (dans le cas d'une demande de raccordement indirect)

Nom de l'Hebergé * :

 Particulier (M, Mme) Société⁴⁷ Collectivité Locale ou service de l'Etat

SIREN (Société) *

Nom de l'agence (pour les entreprises) *

Adresse *

Code Postal – Ville – Pays *

Interlocuteur (Nom Prénom) *

N° de téléphone joignable en journée *

Adresse e-mail

F2 – LOCALISATION DU SITE HEBERGE

Nom * :

SIRET *

Adresse *

Code Postal – Ville – Pays *

Code INSEE Commune *

Coordonnées GPS du PCT *

[Latitude (Décimal) ; Longitude (Décimal)] dans le système WGS84

F3 – RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR SPECIFIQUE AU RACCORDEMENT INDIRECT

Schéma unifilaire du réseau interne *

Indiquer sur le schéma l'ensemble des tronçons de la liaison de raccordement entre le PCT et le poste de l'installation de production à raccorder. Indiquer les longueurs, sections et nature des câbles composant cette liaison. Indiquer la position, le type et les réglages des éventuels organes de coupure installés en aval du PCT.

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE F : DONNEES SPECIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT »

Date * :/...../.....

Signature du groupement solidaire * :

⁴⁷ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT) et fournir un KBIS.

DECLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES

en vue de l'exécution de la convention de raccordement à signer avec SRD

Les entreprises soussignées déclarent avoir constitué un groupement d'entreprises solidaires en vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec SRD

Chacune des entreprises soussignées est responsable solidairement de toutes les obligations visées à la Convention de Raccordement.

Entreprise n°1

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

Entreprise n°2

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

Entreprise n°3

Désignation :	
Siège social :	
Adresse complète :	
N° d'immatriculation au RCS des entreprises :	
Nom du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise :	
Date :	
Signature :	

(si le nombre d'entreprises le justifie, poursuivre le tableau sur une 2^{ème} page